**Nos règles de vie**

Communauté scolaire du Plateau de Diesse École de Prêles.

Ce règlement a pour but de favoriser le bon fonctionnement entre tous les acteurs de notre établissement scolaire. Directions et collaborateurs visent au maintien et au respect de celui-ci. Ainsi, s’il est respecté de tous, il permet d’offrir aux élèves un environnement scolaire sûr et propice aux apprentissages.

# Un collège, un lieu de vie …

🗸 Je suis poli et respectueux envers tous les membres de l’établissement scolaire et j’obéis à leurs

indications et instructions.

🗸 Je respecte mes camarades.

🗸 Je me déplace calmement.

🗸 Je respecte les lieux et le matériel qui sont mis à ma disposition ainsi que les affaires de mes camarades.

🗸 J’utilise les poubelles prévues pour les déchets, à l’intérieur comme à l’extérieur des bâtiments.

🗸 Mes parents et moi sommes responsables des incivilités, dommages et vols que je pourrais commettre.

🗸 J’utilise les toilettes pour mes besoins. Elles ne sont pas un lieu de jeux. Je laisse ces endroits propres.

🗸 Je reste dans le périmètre scolaire pendant mes heures d’école.

# Sur le chemin de l’école …

🗸 Mes parents et moi sommes responsables de mon comportement et de ma sécurité sur le trajet scolaire. Avant le début et dès la fin de l’école, je ne suis pas sous la responsabilité de mon enseignant.

🗸 J’ai une attitude correcte, à pied, ou en transports publics, vis-à-vis des piétons, des automobilistes ou des autres usagers.

🗸 Je respecte et prends soin des installations, bâtiments, arbres, fleurs qui constituent mon collège et son périmètre.

🗸 Les vélos et trottinettes sont parqués en dehors du bâtiment, dans le parking prévu à cet effet.

🗸 Si, exceptionnellement, mes parents m’amènent à l’école en voiture, ils me déposent sur le parking de

la halle de gym.

# Entrées et sorties du collège…

🗸 J’arrive à l’heure et je respecte mes horaires.

🗸 J’entre et je sors de mon bâtiment par la porte principale.

🗸 En entrant dans le collège, je vérifie que mes chaussures soient propres (pas de terre ni de neige).

🗸 Mes parents n’entrent dans le collège que s’ils ont rendez-vous avec l’enseignant (sauf cas

exceptionnel). Sinon, ils m’attendent dehors.

🗸 A la fin des leçons, je quitte ma classe dans le calme.

🗸 Le pumptrack n’est accessible qu’en dehors de mon temps scolaire.

🗸 À la première sonnerie, j’attends calmement en colonne avec ma classe devant la porte d’entrée que mon enseignant-e vienne me chercher.

# Mes absences, mes maladies, mes congés...

 En cas d’absence, mes parents informent le maître de classe avant le début des cours via Klapp.

A mon retour, je présente à mon enseignant le travail que j’ai réussi à rattraper.

 Pour les demandes de congé :

 5 demi-jours de la libre compétence des parents – les parents annoncent les journées Joker via Klapp et j’informe le maître de classe, au plus tard, le jour avant le congé. Je suis responsable de m’informer du travail effectué en classe pendant ce congé.

 Les demandes de congé exceptionnel sont à faire parvenir à la direction, par courrier, au moins 4 semaines avant la date du congé demandé.